

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 18 AVRIL 2011, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

Mme	Christine Brisson	Mairesse
MM.	Alain Larouche	Conseiller
	Richard Bélanger	Conseiller
Mmes	Denise Arsenault	Conseillère
	Léa Thibault	Conseillère
	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Régis Deschênes	Conseiller

SONT ABSENTS :

Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	André Veillette	Conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général par intérim
Mme	Lorna Pineault	Greffière par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, madame Christine Brisson, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 35.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 2011-83

Madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par monsieur le conseiller Richard Bélanger d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 AVRIL 2011

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2011, à 19 h, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière par intérim est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes.

Rés. 2011-84

Monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 4 avril 2011, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 11 avril 2011

4.1.1 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 mars 2011

Rés. 2011-85

Pour faire suite au rapport du directeur de l'urbanisme portant le numéro URB2011-15, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes d'accepter pour dépôt le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme suite à la réunion de ce comité tenue le 16 mars 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Projets « Un choix pour l'avenir » et le « Salon des carrières »

Rés. 2011-86

Pour faire suite au rapport du directeur des communications portant le numéro COM2011-02, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes que la Ville de Baie-Comeau verse pour la présente année une subvention en biens et services de 5 000 \$ pour l'organisation des projets « Un choix pour l'avenir » et le « Salon des carrières ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Commandites pour galas méritas

Rés. 2011-87

Pour faire suite au rapport du directeur des communications portant le numéro COM2011-03, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes que la Municipalité accepte de participer pour l'année 2011 aux différents galas méritas des écoles de Baie-Comeau par les contributions suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| ➤ Cégep de Baie-Comeau | Bourse de 1 000 \$ |
| ➤ Polyvalente des Baies | Carte de ski |
| ➤ École secondaire Serge-Bouchard | Carte de ski |
| ➤ École Jean-Paul II | Carte de ski |
| ➤ École Baie-Comeau High School | Carte de ski |
| ➤ Écoles primaires | Deux laissez-passer familiaux par école (une journée de glissade en tube) |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.4 Semaine nationale de la santé mentale à Baie-Comeau

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai sous le thème « Merci de me faire confiance, ça me donne des ailes! »;

Considérant que la confiance se construit à la fois à travers les gestes que nous posons et le regard positif que nous portons sur les autres;

Considérant que le bien-être psychologique est une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée par tous les niveaux de notre société;

Considérant que les municipalités mettent en place des activités et des structures permettant de contribuer au développement du sentiment de confiance des citoyennes et citoyens;

Considérant que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale initie la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs du territoire québécois;

Considérant que le slogan « Merci de me faire confiance, ça me donne des ailes! » invite la population québécoise à acquérir des outils pour se conscientiser face à l'importance du sentiment de confiance à la fois comme source de création et d'évolution positive pour soi et pour son entourage proche ou éloigné;

Considérant le rapport du directeur des communications portant le numéro COM2011-04;

Rés. 2011-88

En conséquence, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes que la Ville de Baie-Comeau proclame la semaine du 2 au 8 mai 2011 « Semaine nationale de la santé mentale à Baie-Comeau » et invite toute la population, toutes les entreprises et institutions à reconnaître ensemble l'importance du sentiment de confiance pour briser la méfiance et les stéréotypes existants, favoriser la bienveillance envers autrui, multiplier les expériences positives et protéger la santé mentale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Randonnée Vélo Santé – 8e édition – Fondation du Centre de santé et des services sociaux de Manicouagan

Rés. 2011-89

Pour faire suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2011-13, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes d'autoriser monsieur Christian Boudreau, responsable du dossier, à prendre les arrangements selon les besoins exprimés par la Fondation du Centre de santé et des services sociaux de Manicouagan pour la réalisation de la 8e édition de la Randonnée Vélo Santé qui aura lieu les 26, 27 et 28 août 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Programme de mise en valeur du milieu forestier – Association récréative du lac Malfait

Rés. 2011-90

Pour faire suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2011-14, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes que la Ville de Baie-Comeau accepte d'agir comme promotrice du projet de l'Association récréative du lac Malfait, et ce, dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier relativement au changement d'un ponceau et au gravelage du chemin menant au lac La Chesnaye.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Secondaire en spectacle – Rendez-vous panquébécois

Rés. 2011-91

Pour faire suite au rapport du directeur des arts et de la culture portant le numéro AC2011-05, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes que la Municipalité agisse à titre de partenaire du Rendez-vous panquébécois 2011 de secondaire en spectacle dont les activités se dérouleront du 26 au 29 mai 2011 et, pour ce faire, verse une contribution en biens et services d'environ 5 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.8 Aménagement des infrastructures d'accueil de l'escale Baie-Comeau – Contrôle de la qualité

Rés. 2011-92

Pour faire suite au rapport du directeur des services techniques, infrastructures et planification portant le numéro SP2011-07, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes de retenir les services du Groupe Qualitas inc. pour effectuer le contrôle qualitatif dans le cadre de l'aménagement des infrastructures d'accueil de l'escale Baie-Comeau, le tout selon leur offre de service du 16 mars 2011, et ce, pour la somme de 21 862,80 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.9 Nomination suite au concours 10-15 – Technicien informatique – administrateur du parc informatique – Service des technologies de l’information

Rés. 2011-93

Pour faire suite au rapport de la coordonnatrice des ressources humaines portant le numéro PE2011-11, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes de procéder à la nomination de monsieur Jean-Philippe St-Pierre au poste de technicien informatique – administrateur du parc informatique au Service des technologies de l’information, et ce, selon la convention collective du Syndicat des employées et employés de bureau et loisirs, le tout sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et autres vérifications pouvant s’avérer nécessaires.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.1.10 Demande d’exemption de taxes – Corporation Église Sainte-Amélie... ouverte à la vie

Madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain avise les membres du conseil qu’elle se retire des discussions sur ce sujet compte tenu de ses intérêts personnels quant à la décision entourant la demande d’exemption de taxes – Corporation Église Sainte-Amélie... ouverte à la vie.

Rés. 2011-94

Pour faire suite au rapport de la greffière par intérim portant le numéro GC2011-06, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes que la Municipalité signifie à la Commission municipale du Québec qu’elle s’en remet à son évaluation pour statuer sur la recevabilité de la demande d’exemption de la taxe foncière déposée par la Corporation Église Sainte-Amélie... ouverte à la vie, et ce, afin que l’organisme démontre à l’audience que l’activité exercée dans l’immeuble situé au 36-40, avenue Marquette respecte les conditions d’obtention de la reconnaissance prévues par la Loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.1.11 Demande d’exemption de taxes – La Vallée des Roseaux – Révision périodique

Rés. 2011-95

Pour faire suite au rapport de la greffière par intérim portant le numéro GC2011-07, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes que la Municipalité confirme à la Commission municipale du Québec que la Vallée des Roseaux respecte toujours les conditions prévues à la Loi sur la fiscalité municipale et, en ce sens, qu’elle n’entend pas leur demander de se pencher à nouveau sur la demande de révision périodique de cet organisme, puisque leur situation et leur mandat n’ont pas changé depuis la dernière décision.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.1.12 Rapport mensuel – Approbation d’une dépense de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ - Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale

Rés. 2011-96

Pour faire suite au rapport de la greffière par intérim portant le numéro GC2011-05, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes d’accepter pour dépôt le rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ du Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale pour le mois de mars 2011.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.1.13 Rapport mensuel – Approbation d’une dépense de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ - Services publics, infrastructures et planification

Rés. 2011-97 Pour faire suite au rapport du directeur des services publics, infrastructures et planification portant le numéro SP2011-06, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes d’accepter pour dépôt le rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ des Services publics, infrastructures et planification pour le mois de février 2011.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.1.14 Listes de comptes

Rés. 2011-98 Madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes d’approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes portant les numéros 2010-52, 2011-01, 2011-02, 2011-03, 2011-04, 2011-05, 2011-06, 2011-07 et 2011-08 datées des 16 et 17 mars 2011.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.1.15 Correspondance : Information au conseil

Rés. 2011-99 Madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes d’accepter pour dépôt la correspondance soumise lors du comité général du 11 avril 2011.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 18 avril 2011

4.2.1 Protocole d’entente avec la Corporation plein air Manicouagan

Rés. 2011-100 Pour faire suite au rapport du directeur du tourisme portant le numéro TOU2011-07, madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d’autoriser la mairesse et la greffière par intérim à signer le protocole d’entente à intervenir avec la Corporation plein air Manicouagan.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.2.2 Nomination d’un administrateur à la Corporation plein air Manicouagan

Rés. 2011-101 Pour faire suite au rapport du directeur du tourisme portant le numéro TOU2011-05, madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain de nommer madame Sophie St-Gelais, à titre d’administratrice désignée par la Ville de Baie-Comeau, pour siéger au conseil d’administration de la Corporation plein air Manicouagan.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.2.3 Nomination de deux administrateurs à Croisières Baie-Comeau

Rés. 2011-102 Pour faire suite au rapport du directeur du tourisme portant le numéro TOU2011-04, madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain de nommer messieurs François Corriveau et Stéphane Pelletier, à titre d’administrateurs désignés par la Ville de Baie-Comeau, pour siéger au conseil d’administration de Croisières Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

4.2.4 Protocole d'entente avec Innovation et développement Manicouagan

Rés. 2011-103 Pour faire suite au rapport du directeur du tourisme portant le numéro TOU2011-06, madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d'autoriser le directeur général de la Municipalité à signer le protocole d'entente à intervenir entre Innovation et développement Manicouagan (CLD), Croisières Baie-Comeau et la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Construction de la phase 2 du parc industriel Jean-Noël-Tessier

Rés. 2011-104 Pour faire suite au rapport du directeur de l'urbanisme portant le numéro URB2011-16, madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain de lancer la phase 2 du parc industriel Jean-Noël-Tessier et de procéder à la construction de la rue Leonard-E.-Schlemm. Les coûts de construction seront partagés avec la Société d'expansion de Baie-Comeau, laquelle contribuera à hauteur de 20 % de l'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Modification de la résolution 2010-295 - Aménagement d'un camping privé aux abords du lac Éthier

Rés. 2011-105 Pour faire suite au rapport du directeur de l'urbanisme portant le numéro URB2011-18, madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain de modifier la résolution 2010-295 afin d'y lire « aux abords du lac de la Rivière aux Anglais » en lieu et place de « aux abords du lac Éthier ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Modification de la tarification applicable à la Bande estivale

Rés. 2011-106 Pour faire suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2011-15, madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d'accepter de bonifier d'une journée l'offre de service relative à la Bande estivale, et ce, selon le tableau proposé audit rapport, et de modifier en conséquence le Règlement 2006-702 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Bibliothèque Alice-Lane – Implantation du logiciel Symphonie

Rés. 2011-107 Pour faire suite au rapport du directeur des arts et de la culture portant le numéro AC2011-07 de même qu'à l'implantation du logiciel Symphonie, madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain de permettre, pour la période du 9 au 23 mai inclusivement, la modification de l'horaire d'ouverture de la bibliothèque Alice-Lane et du point de service. Il est de plus résolu d'offrir gratuitement à la clientèle de ces établissements l'opportunité d'utiliser les postes Internet au cours de cette même période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9 Vente par greffier pour non-paiement des taxes du 6 mai 2010 – Autorisation de signature des actes notariés

Rés. 2011-108

Pour faire suite au rapport de la greffière par intérim portant le numéro GC2011-08, madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d'autoriser la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Baie-Comeau, tous les actes notariés et document prévus en vertu des articles 525 et suivants de la Loi sur les cités et villes, et ce, relativement aux immeubles adjugés suite à la vente pour non-paiement de taxes tenue le 6 mai 2010, le tout aux frais des adjudicataires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.10 Demande d'exemption de taxes – Fonds d'investissement pour l'entrepreneurship au féminin (FIEF)

Rés. 2011-109

Pour faire suite au rapport de la greffière par intérim portant le numéro GC2011-10, madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain que la Municipalité signifie à la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à son évaluation pour statuer sur la recevabilité de la demande d'exemption de la taxe foncière déposée par le Fonds d'investissement pour l'entrepreneurship au féminin (FIEF) afin que l'organisme démontre à l'audience que l'activité exercée dans l'immeuble situé au 20-20A, place La Salle respecte les conditions prévues par la Loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.11 Adjudication du contrat d'assurance de dommages – Renouvellement du portefeuille d'assurance 2011-2012

Considérant que la Ville de Baie-Comeau fait partie, avec d'autres villes, d'une entente de regroupement conclue en avril 2010 pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1er mai 2010 au 1er mai 2015, concernant l'acquisition d'une police d'assurance de dommages avec possibilité de franchises collectives;

Considérant l'appel d'offres réalisé en février-mars 2011 pour le Regroupement de grandes villes I;

Considérant les recommandations du consultant, René Laporte & Associés inc., à l'effet d'accepter la soumission de BFL Canada inc. pour ce qui est de l'ensemble du portefeuille d'assurance de dommages puisqu'elle s'avère la plus avantageuse;

Rés. 2011-110

En conséquence, madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d'octroyer le contrat d'assurance de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} mai 2011 au 1^{er} mai 2012 aux différents assureurs suivants par l'entremise du courtier d'assurance BFL Canada inc. :

GARANTIE D'ASSURANCE	ASSUREURS	COURTIERS	PRIMES (TAXE NON INCLUSE)
Dommages aux biens	Chartis du Canada	BFL Canada inc.	55 112 \$
Bris des machines	Chartis du Canada	BFL Canada inc.	5 529 \$
Délits	Chartis du Canada	BFL Canada inc.	2 000 \$
Responsabilité civile primaire Régime auto-assuré	Lloyd's	BFL Canada inc.	N/A
Responsabilité civile excédentaire	Lloyd's	BFL Canada inc.	25 598 \$
Responsabilité d'administration municipale	Chartis du Canada	BFL Canada inc.	15 434 \$
Automobile des propriétaires	Chartis du Canada	BFL Canada inc.	15 000 \$

De verser, pour le terme 2011-2012, la prime de la Ville, soit 128 754 \$, incluant les taxes au mandataire des assureurs stipulés précédemment, soit BFL Canada inc.;

D'autoriser que le maire, le directeur général ou leur remplaçant soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.12 Nomination suite au concours 10-10 – 2e concours – Technicienne juridique junior à la cour municipale

Rés. 2011-111

Pour faire suite au rapport de la coordonnatrice des ressources humaines portant le numéro PE2011-12, madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain de procéder à la nomination de madame Isabelle Veilleux au poste de technicienne juridique junior au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale, et ce, selon la convention collective en vigueur du Syndicat des employées et employés de bureau et loisirs, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et autres vérifications pouvant s'avérer nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.13 Carrefour maritime – Infrastructures d'accueil – Bâtiments principal et secondaire

Rés. 2011-112

Pour faire suite au rapport du directeur des services techniques, infrastructures et planification portant le numéro SP2011-08, madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain de retenir les services des Entreprises G & M Laplante ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour réaliser les travaux décrits à l'appel d'offres 2011-05 « Aménagement des infrastructures d'accueil de l'escale Baie-Comeau / Construction des pavillons principal et secondaire », et ce, pour la somme de 2 450 078 \$ plus les taxes applicables. De plus, il est résolu de retenir les services du Groupe-conseil TDA et de DMG Architecture, sous une rémunération horaire pour effectuer une surveillance partielle des travaux, le tout selon les taux gouvernementaux établis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.14 États financiers – Société du port ferroviaire de Baie- Comeau – Hauterive

Rés. 2011-113

Madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d'accepter pour dépôt les états financiers vérifiés soumis par la Société du port ferroviaire de Baie-Comeau – Hauterive (SOPOR), et ce, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.15 Correspondance : Information au conseil

Rés. 2011-114

Madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain d'accepter pour dépôt la correspondance soumise lors du comité général du 18 avril 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.16 Menace de grève – Société des traversiers du Québec (STQ)

Considérant que la route 138 est le principal lien routier direct entre la Côte-Nord et le reste du Québec;

Considérant que toute entrave à la fluidité du transport routier sur la route 138 a des conséquences économiques pour les commerces et entreprises de la Côte-Nord;

Considérant que toute entrave à la fluidité du transport routier sur la route 138 a des conséquences au chapitre de la sécurité en raison de l'augmentation du volume de circulation et des embouteillages qui surviendront avant et après les périodes d'interruption de service;

Considérant que toute interruption de service, qu'elle soit causée par des phénomènes météorologiques, des bris mécaniques ou des grèves, envoie l'image d'une Côte-Nord ayant un lien routier fragile et instable, sapant ainsi les efforts de celles et ceux qui s'affairent à son développement, notamment en matière de tourisme et de recrutement de main-d'oeuvre;

Considérant que tant que le pont entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine ne sera pas construit, le service de traversier assure le principal lien direct entre la région et le reste du Québec;

Considérant que des services minimaux pour seules fins de santé et de sécurité ne sont pas une solution acceptable;

Considérant que l'avion ou un détour par le Saguenay-Lac-Saint-Jean entraînent des coûts importants, en temps et en argent, et représentent des alternatives inacceptables au lien maritime direct entre la Côte-Nord et le reste du Québec;

Considérant que la population baie-comoise refuse de faire les frais des stratégies de négociation et de subir les contrecoups de discussions sur lesquelles elle n'a aucun contrôle;

Rés. 2011-115

En conséquence, madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain de signifier à toutes les parties concernées notre mécontentement face à la menace de grève à la veille du congé de Pâques et d'appeler les parties à un dénouement rapide des négociations afin de lever l'incertitude quant à la stabilité du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.17 Nomination d'un directeur général

Rés. 2011-116

Pour faire suite au rapport de la mairesse portant le numéro Mairie2011-01, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault de procéder à la nomination de monsieur François Corriveau à titre de directeur général. Cette nomination est effective à compter de l'adoption des présentes et est assujettie à une période de probation d'un an. Il est également résolu d'autoriser la mairesse et la greffière par intérim à signer le contrat relatif aux modalités liées à cette nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.18 Nomination d'un directeur général adjoint

Rés. 2011-117

Pour faire suite au rapport de la mairesse portant le numéro Mairie2011-02, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par monsieur le conseiller Alain Larouche de procéder à la nomination de monsieur André Pratte à titre de directeur général adjoint. Cette nomination est effective à compter de l'adoption des présentes et est assujettie à une période de probation d'un an.

Les conditions salariales de monsieur Pratte seront déterminées en fonction des règles régissant le personnel cadre de la Municipalité.

Le vote est demandé sur ce projet de résolution.

Se prononcent en faveur madame la conseillère Denise Arsenault de même que messieurs les conseillers Alain Larouche, Richard Bélanger et Régis Deschênes.

Se prononcent contre mesdames les conseillères Léa Thibault et Reina Savoie-Jourdain.

En faveur : 4

Contre : 2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

4.2.19 Nomination au sein du Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale

Rés. 2011-118

Pour faire suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2011-03, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes de nommer, pour une période probatoire d'un an, Me Lorna Pineault à titre de greffière par intérim de la Ville de Baie-Comeau et directrice par intérim du Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale, le tout selon les conditions normatives applicables au personnel cadre de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

5.1 Dérogations mineures

5.1.1 1486, boulevard Jolliet

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 1486, boulevard Jolliet.

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de la résidence du 1486, boulevard Jolliet;

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2011-119

En conséquence, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par monsieur le conseiller Alain Larouche d'accorder la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du garage isolé en cour arrière de la résidence principale située au 1486, boulevard Jolliet. Ainsi, la distance entre le coin nord-est du garage et la ligne séparatrice des lots 2 906 188 et 2 906 187 est inférieure à 0,9 mètre, alors que la réglementation municipale prévoit une marge de recul de 0,9 mètre pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.2 2523, rue Alice

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 2523, rue Alice.

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires de la résidence du 2523, rue Alice;

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2011-120

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault de refuser la demande de dérogation mineure permettant de réduire, pour la résidence située au 2523, rue Alice, la marge latérale du côté est à 1,85 mètre, alors que la réglementation municipale prévoit une marge latérale de 2 mètres. Il est également résolu de refuser l'augmentation de la superficie du garage à 69 % puisque la réglementation municipale prévoit que le garage attenant ne doit pas avoir pris individuellement une superficie supérieure à 50 % de la superficie du rez-de-chaussée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.3 7, avenue Hébert

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 7, avenue Hébert.

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires de la résidence du 7, avenue Hébert;

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2011-121

En conséquence, madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain propose, appuyée par monsieur le conseiller Richard Bélanger d'accorder la demande de dérogation mineure permettant l'agrandissement de 4 mètres du stationnement du bâtiment principal du 7, avenue Hébert alors que la réglementation municipale prévoit un maximum de 2 mètres pour un seul endroit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.4 792, rue Louis-Philippe

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 792, rue Louis-Philippe.

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de la résidence du 792, rue Louis-Philippe;

Considérant l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2011-122

En conséquence, madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par madame la conseillère Léa Thibault d'accorder la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'implantation du garage situé en cour arrière de la résidence sise au 792, rue Louis-Philippe. Ainsi, le coin arrière dudit garage est situé à 0,60 mètre alors que la réglementation municipale prévoit un minimum de 0,90 mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7.1 Règlement 2011-797 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau

Considérant que la Ville de Baie-Comeau opère un service de distribution d'électricité dans les limites de son territoire;

Considérant l'opportunité que les tarifs d'électricité du réseau municipal soient les mêmes que ceux appliqués par Hydro-Québec;

Considérant que la Régie de l'énergie a autorité sur le territoire québécois pour fixer les tarifs et conditions des distributeurs d'électricité;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 21 mars 2011;

Rés. 2011-123

En conséquence, madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain propose, appuyée par madame la conseillère Denise Arsenault d'adopter le Règlement 2011-797 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Monsieur le conseiller Alain Larouche renouvelle l'avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

8.2 Projet de règlement concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Madame la conseillère Reina Savoie-Jourdain donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau. De plus, elle demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

8.3 Projet de règlement modifiant le Règlement 99-576 concernant les animaux

Monsieur le conseiller Alain Larouche donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 99-576 concernant les animaux. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

8.4 Projet de règlement concernant le réaménagement des installations du 30, avenue Dollard-Des Ormeaux et divers travaux – Emprunt de 2 354 000 \$

Monsieur le conseiller Alain Larouche donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant le réaménagement des installations du 30, avenue Dollard-Des Ormeaux et divers travaux, décrétant un emprunt de 2 354 000 \$. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

8.5 Projet de règlement concernant la construction de la rue Leonard-E.-Schlemm – Emprunt de 2 527 000 \$

Monsieur le conseiller Richard Bélanger donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant la construction de la rue Leonard-E.-Schlemm, décrétant un emprunt de 2 527 000 \$. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

10. FERMETURE DE LA SÉANCE

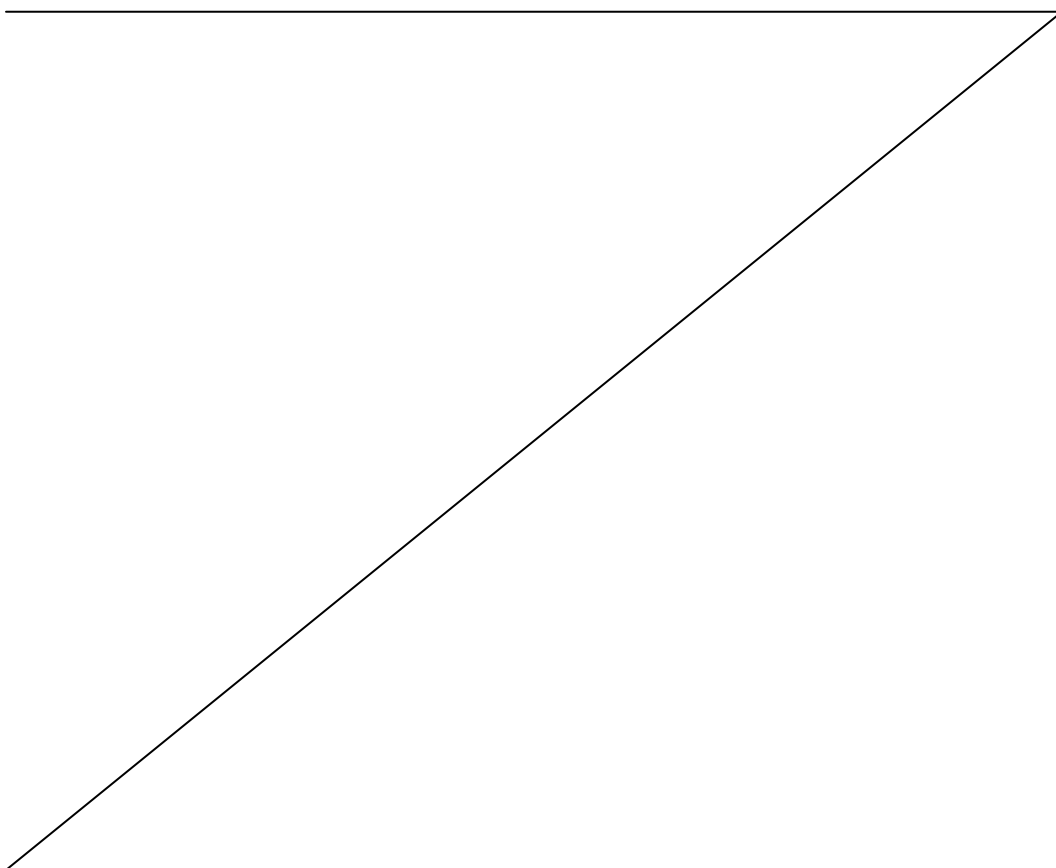
Rés. 2011-124

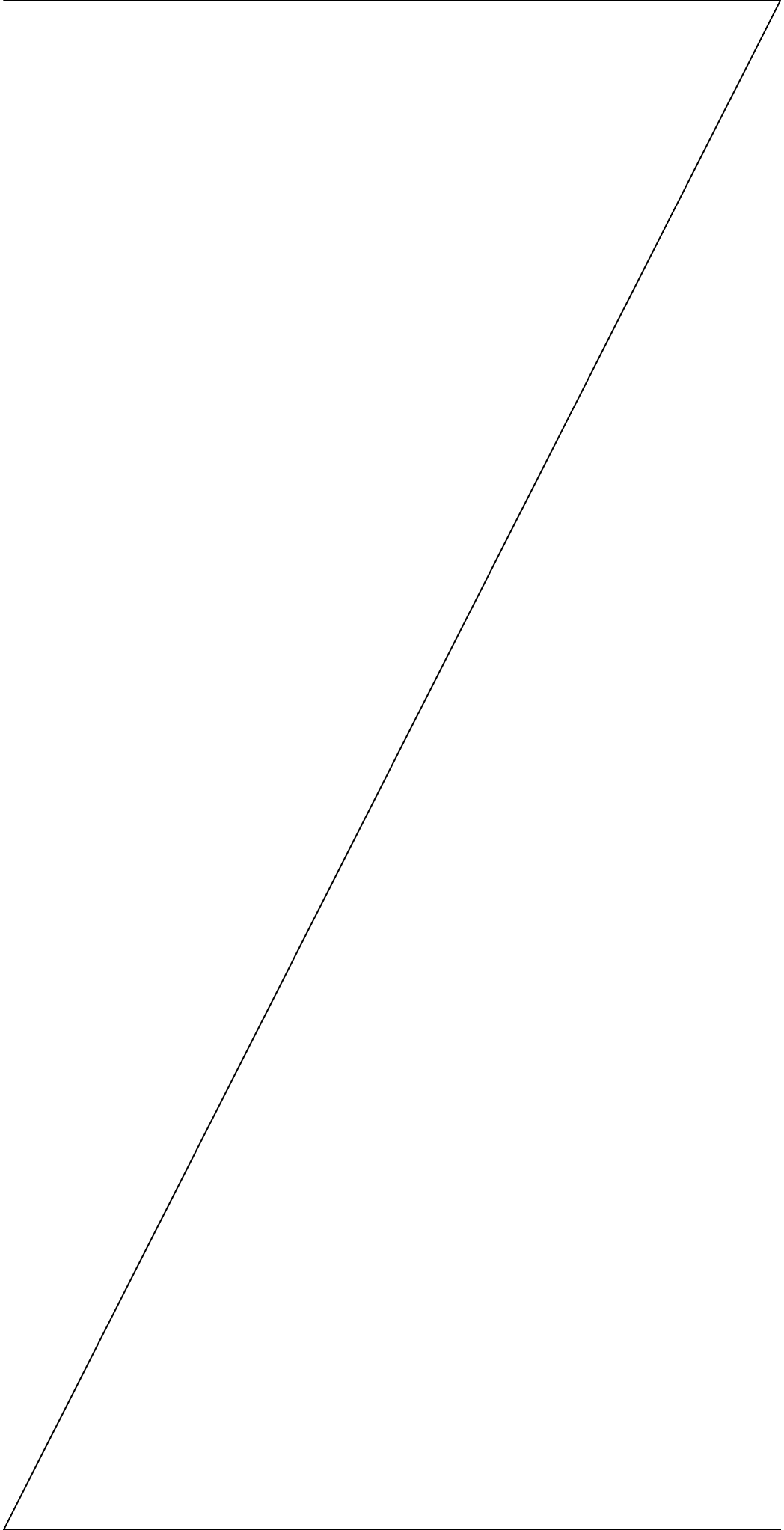
L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par monsieur le conseiller Régis Deschênes que la présente séance soit et est levée. Il est 20 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CHRISTINE BRISSON,
MAIRESSE**

**LORNA PINEAULT,
GREFFIÈRE PAR INTÉRIM**





6062